

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Title - Sujet Rétroaction - Édifice du Centre	
Solicitation No. - N° de l'invitation EP748-151887/B	Date 2015-05-07
Client Reference No. - N° de référence du client 20151887	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$\$\$FP-002-67266
File No. - N° de dossier fp002.EP748-151887	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-05-21	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: El-Zarka, Edward	Buyer Id - Id de l'acheteur fp002
Telephone No. - N° de téléphone (819) 775-7156 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 775-7369
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF PUBLIC WORKS AND GOVERNMENT SERVICES CANADA CENTRE BLOCK 111 WELLINGTON ST OTTAWA Ontario K1A0A9 Canada	

**LETTER OF INTEREST
LETTRE D'INTÉRÊT**

Comments - Commentaires

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Issuing Office - Bureau de distribution

Parliamentary Precinct Projects Division/Division, Projets
de la Colline parlementaire
Booth Building 3rd Floor - 309
Édifice Booth 3e étage - 309
165 Sparks Street
165, rue Sparks
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

Solicitation No. - N° de l'invitation

EP748-151887/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

fp002

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20151887

File No. - N° du dossier

fp002EP748-151887

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Services architecturaux et techniques pour le projet de réhabilitation de l'Édifice du Centre

Merci pour la rétroaction que vous nous avez donné sur l' proposition pour le projet de réhabilitation de l' du Centre conformément à l'avis EP748-151887/B.

Veillez trouver ci-joint une liste des réponses individuelles à chaque item de rétroaction reçu.

Les actions proposées contenues dans les présentes sont sujet à révision et ne représente pas la position finale du Canada. Le contenu de la demande de qualification et de la demande de proposition subséquente aura préséance sur le document ci-joint.



À toutes les entités ayant fournis de la rétroaction sur l'approche proposée pour le projet de réhabilitation de l'Édifce du Centre

6 mai 2015

Objet: Rétroaction concernant le projet de réhabilitation de l'Édifce du Centre

Merci pour la rétroaction que vous nous avez donné sur l'approche proposée pour le projet de réhabilitation de l'Édifce du Centre. Veuillez trouver ci-joint une liste des réponses individuelles à chaque item de rétroaction reçu. Les actions proposées contenues dans les présentes sont sujet à révision et ne représente pas la position finale du Canada. Le contenu de la demande de qualification et de la demande de proposition subséquente aura préséance sur le document ci-joint.

La réhabilitation de l'Édifce du Centre sera une opération importante et un projet de legs au nom de tous les canadiens. Pour ces raisons et parce que cet édifice est un symbole proéminent du pays, le Canada demeure engagé envers la qualité architecturale et la préservation du patrimoine par le biais de services acquis d'équipes de spécialistes et de professionnels dédiés et hautement qualifiés.

La demande de qualification sera orientée sur la sélection des meilleurs répondants qui contribueront, par le biais de rencontres commerciales confidentielles, à poursuivre le développement de la demande de proposition et des éléments critiques d'un contrat éventuel. La composition des comités d'évaluation pour les demandes de qualification et de proposition n'a pas encore été déterminée mais ces comités peuvent être formés de fonctionnaires et/ou d'expert en la matière externes. Les membres du comité appliqueront un niveau de rigueur élevé et conforme à l'idéologie d'ouverture, de justesse et d'honnêteté tout au long de leur délibérations.

L'ultime sélection d'un consultant en architecture et en génie et d'un gestionnaire de construction sera atteint par l'évaluation des propositions en utilisant une combinaison de critères cotés par points et de prix afin d'obtenir le meilleur rapport qualité/prix pour les canadiens.

Veuillez agréer mes salutations distinguées,

Alain Bédard
Gestionnaire de l'approvisionnement,
Direction de l'attribution des marchés immobiliers
Travaux publics et Services Gouvernementaux Canada

Pièce jointe: Réponse à la rétroaction concernant le projet de réhabilitation de l'Édifice
du Centre

Réponse à la rétroaction concernant le projet de réhabilitation de l'Édifice du Centre

Note: Les actions proposées dans les présentes sont sujet à révision et ne représentent pas la position finale du Canada.

Le libellé de la demande de qualification et de la demande de proposition subséquente aura prééminence sur ce document.

Un répondant est une entité qui soumet une réponse suite à la demande de qualification (DDQ). Un proposant est un des trois meilleur répondants qui sera invité à la demande de proposition (DP).

No.	Question / Rétroaction	Action proposée
1	<p>En ce qui concerne la présentation d'« expériences pertinentes » dans le processus de DDQ et de DP, serait-il possible d'utiliser des projets en cours? Dans le cadre des dernières soumissions à TPSGC, les projets soumis à titre d'expériences pertinentes devaient être terminés, mais certains de nos projets en cours sont pertinents, et nous souhaitons pouvoir les inclure dans notre proposition.</p>	<p>Les projets en cours au Canada ou à l'étranger seront pris en considération dans la mesure où ils répondent aux critères d'évaluation et que des documents de référence vérifiables sont fournis. Cependant, pour répondre à certains critères, les proposants devront peut-être présenter des projets quasi achevés.</p>
2	<p>Pourriez-vous clarifier le passage ci-dessous, qui se trouve au milieu de la page 3? « Les équipes d'experts-conseils en architecture et en génie intéressées à soumettre une réponse à la demande de qualification doivent assurer l'exclusivité des services des candidats proposés pour les postes clés précisés dans la demande de qualification. » Est-ce qu'elle signifie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Que les principaux membres de l'équipe doivent travailler exclusivement au projet de l'édifice du Centre et ne peuvent travailler à aucun autre projet? ou • Que nos ingénieurs-conseils en génie électrique et mécanique, à qui on demande très souvent de faire partie de plus d'une équipe d'architecture, peuvent seulement faire partie d'une équipe? 	<p>La DDQ contiendra une liste de postes clés auxquels les répondants devront présenter des candidats. Ils devront s'assurer que les candidats (et non les entreprises pour lesquelles ils travaillent) en question ne sont pas aussi présentés par un autre répondant (chacun de ces candidats peut seulement faire partie d'une équipe). Les répondants devront fournir une permission signée du candidat confirmant leur exclusivité au répondant afin de proposer leur candidature.</p> <p>Si, au cours du processus de DP, une ressource qualifiée devient indisponible, son remplaçant sera évalué selon les mêmes critères et il devra posséder des compétences égales ou supérieures à celles de la ressource qualifiée lors du processus de DDQ.</p> <p>Dans la DP, une liste de postes essentiels, mais non clés, sera précisée. Les proposants pourront proposer à ces postes essentiels des personnes nommées par des répondants non qualifiés, mais pas aux postes clés évalués à l'étape de la DDQ. Pour certains postes clés et essentiels (la plupart du temps des postes nécessitant une présence sur le chantier), il faudra que les titulaires soient affectés à temps plein au projet de réhabilitation de l'édifice du Centre.</p> <p>Une liste des exigences relatives aux postes clés et essentiels fera partie intégrante du contrat subséquent. Dans l'éventualité où le titulaire d'un poste doit être remplacé, l'entrepreneur devra démontrer que le remplaçant proposé répond aux exigences inhérentes au poste.</p>

No.	Question / Rétroaction	Action proposée
3	Pensez-vous embaucher les ingénieurs après l'architecte dans le cadre d'une soumission distincte?	<p>La DDQ des services d'architecture et de génie permettra d'assembler une équipe multidisciplinaire de gestion de programme et de projet, d'architectes et d'ingénieurs en structure ainsi qu'une équipe de conception professionnelle correspondant à ce type de projet.</p> <p>Une DDQ distincte pour la GC permettra de choisir une équipe de professionnels multidisciplinaire (gestion de programme et de projet, gestion de la construction, de la conception, de la conservation, du temps, des coûts, des risques, de l'approvisionnement et de la qualité) correspondant à ce type de projet.</p>
4	Des services indépendants de gestion des coûts relevant directement de TPSGC seront-ils retenus?	Des services indépendants de gestion des coûts relevant directement de TPSGC seront retenus dans le cadre d'une demande de soumissions distincte.
5	Des services indépendants de gestion du calendrier relevant directement de TPSGC seront-ils retenus?	Des services indépendants de gestion du calendrier relevant directement de TPSGC seront retenus dans le cadre d'une demande de soumissions distincte.
6	Des services professionnels d'experts-conseils en construction seront-ils retenus au moyen du volet des services de gestion de projets immobiliers des services professionnels centrés sur les tâches et les solutions dans le cadre d'un arrangement en matière d'approvisionnement ou d'une offre à commandes?	Au besoin, des services professionnels d'experts-conseils en construction relevant directement de TPSGC seront engagés dans le cadre d'une demande de soumissions distincte. On aura recours aux mécanismes d'approvisionnement existants, comme les arrangements en matière d'approvisionnement et les offres à commandes, dans la mesure où leurs modalités et leur portée répondent aux besoins de la réhabilitation de l'édifice du Centre.

No.	Question / Rétroaction	Action proposée
7	<p>Étant donné l'envergure attendue du projet et la nécessité d'obtenir des cotes de sécurité pour le personnel essentiel et des attestations de sécurité d'installation de niveau « Secret », nous avons les questions suivantes :</p> <p>a. Les membres du personnel essentiel doivent-ils détenir leur cote de sécurité à l'attribution du contrat ou à la soumission de la DP? Dans ce dernier cas, la DDQ ou la DP serviront-elles au parrainage de l'inscription au Programme de sécurité industrielle?</p> <p>b. L'attestation de sécurité d'installation doit-elle être obtenue avant l'attribution du contrat?</p> <p>c. Étant donné l'actuel délai de traitement des demandes de cote de sécurité de niveau « Secret », qui peut aller jusqu'à huit mois, TPSGC facilitera-t-il le traitement accéléré des cotes et des attestations exigées pour le personnel et les installations?</p> <p>d. Dans le cas où du personnel étranger (des États-Unis ou d'un autre pays) devait faire partie de l'équipe, pourriez-vous indiquer les cotes de sécurité non canadiennes acceptées comme équivalents de la cote de sécurité de Niveau II – « Secret » de TPSGC?</p> <p>e. Quelle cote serait comparable pour les entreprises étrangères?</p>	<p>Les entreprises devront obtenir leur attestation de sécurité d'installation de niveau « Secret » avant la clôture de la DP. Les sous-traitants pourraient eux aussi nécessiter une telle attestation selon la nature des services fournis ou des travaux effectués. Autrement, une cote de sécurité donnant accès aux sites et une vérification d'organisation désignée sont nécessaires. Selon la nature des services fournis ou des travaux effectués, les cotes de sécurité exigées pour les travailleurs sur le chantier iront d'une cote de sécurité donnant accès aux sites à une cote de niveau « Secret ».</p> <p>Les lettres d'intérêt publiées sur le site achatsetventes.gc.ca peuvent faire office de demandes d'inscription au Programme de sécurité industrielle. Les parties intéressées sont fortement encouragées à entreprendre les procédures d'inscription dès maintenant.</p> <p>La Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) est la seule organisation chargée des processus liés aux attestations de sécurité. (http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ressources-ressources/contactsp-contactezpsi-fra.html)</p> <p>Le Canada a établi des ententes avec plusieurs pays étrangers concernant des attestations et des cotes de sécurité équivalentes. Les entreprises étrangères sont tenues d'obtenir une cote ou une attestation dans leur pays d'origine d'un niveau équivalent reconnu par le Canada. Le pays d'origine doit fournir au Canada une preuve de la cote ou de l'attestation de sécurité obtenue par l'entreprise et ses employés. Consultez la DSIC pour savoir quelles cotes et attestations de sécurité d'autres pays sont reconnues.</p>

No.	Question / Rétroaction	Action proposée
8	<p>Si nous supposons que dans le cadre de la DDQ, conformément au processus d'approvisionnement habituel de TPSGC, les équipes devront soumettre à l'évaluation des projets comparables, et si nous tenons compte de la nature et des objectifs énoncés du projet, nous suggérons que les lignes directrices normalisées en matière d'approvisionnement soient revues en ce qui a trait aux éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Le nombre maximum de projets que le conseiller principal, les sous-conseillers et les membres de l'équipe pourront soumettre. b. La flexibilité relativement à la structure de l'équipe et à l'admissibilité des projets pertinents (p. ex. l'admissibilité égale de l'expérience de projet des sous-conseillers). c. L'assouplissement de l'exigence habituelle selon laquelle les projets admissibles doivent être quasi achevés d'ici la publication de la DDQ, puisque de nombreux projets très pertinents sont en cours au pays et à l'étranger. d. Étant donné l'envergure et la complexité du projet, les projets pertinents achevés à l'extérieur du Canada devraient être pris en considération. e. Les projets admissibles pour démontrer les compétences en gestion de projets à grande échelle ne devraient pas porter uniquement sur des immeubles. 	<p>Le nombre maximum de projets pertinents acceptés fait l'objet de réflexions et sera indiqué dans les documents de la DDQ.</p> <p>Le Canada évaluera les capacités des proposant pour les postes clés dans le rôle d'entrepreneur principal. Ainsi, les projets terminés par les répondants seront seulement pris en compte si ces derniers agissaient à titre d'expert-conseil principal et que le travail accompli par le personnel proposé pour les postes clés est lié aux critères d'évaluation.</p> <p>Les projets en cours au Canada ou à l'étranger seront pris en considération dans la mesure où ils répondent aux critères d'évaluation et que des documents de référence vérifiables sont fournis. Cependant, pour répondre à certains critères, les proposant devront peut-être présenter des projets quasi achevés.</p> <p>Les compétences en matière de gestion de programme et de projet ne seront pas évaluées uniquement sur la base de projets de construction d'immeubles.</p>

No.	Question / Rétroaction	Action proposée
9	<p>A propos du passage suivant : « Les équipes d'experts-conseils en architecture et en génie intéressées à soumettre une réponse à la demande de qualification doivent assurer l'exclusivité des services des candidats proposés pour les postes clés précisés dans la demande de qualification. Si le soumissionnaire n'assume pas l'exclusivité dans sa proposition, celle-ci sera rejetée. » Il s'agit d'un passage ambigu à clarifier. Veut-on dire que :</p> <p>a. Les personnes proposées pour les postes clés ne peuvent travailler à aucun autre projet de leur employeur actuel pour la durée du projet (dans la mesure où cette exigence est exécutoire)? OU QUE</p> <p>b. Les personnes clés ne peuvent faire partie de plus d'une équipe d'experts-conseils?</p> <p>Si le passage a le sens indiqué au point a, il serait sage d'indiquer avec précision le personnel clé visé étant donné la durée, la complexité et la diversité du programme de travaux. De plus, comme le moment de l'attribution du contrat n'est pas connu, il sera très difficile de garantir l'exclusivité du personnel dès l'attribution. Si l'énoncé a le sens indiqué au point b, il faudra préciser si les personnes et les entreprises non retenues pourront se joindre à une équipe retenue.</p>	<p>La DDQ contiendra une liste de postes clés auxquels les répondants devront présenter des candidats. Ils devront s'assurer que les candidats (et non les entreprises pour lesquelles ils travaillent) en question ne sont pas aussi présentés par un autre répondant (chacun de ces candidats peut seulement faire partie d'une équipe). Les répondants devront fournir une permission signée du candidat confirmant leur exclusivité au répondant afin de proposer leur candidature.</p> <p>Dans la DP, une liste de postes essentiels, mais non clés, sera précisée. Les proposants pourront proposer à ces postes essentiels des personnes nommées par des répondants non qualifiés, mais pas aux postes clés évalués à l'étape de la DDQ. Pour certains postes clés et essentiels (la plupart du temps des postes nécessitant une présence sur le chantier), il faudra que les titulaires soient affectés à temps plein au projet de réhabilitation de l'édifice du Centre.</p> <p>Une liste des exigences relatives aux postes clés et essentiels fera partie intégrante du contrat subséquent. Dans l'éventualité où le titulaire d'un poste doit être remplacé, l'entrepreneur devra démontrer que le remplaçant proposé répond aux exigences inhérentes au poste.</p>
10	<p>Étant donné la quantité de projets liés au projet de réhabilitation de l'édifice du Centre en cours à la Cité parlementaire et l'envergure du projet lui-même, il serait utile pour les répondants à la DDQ de savoir comment TPSGC compte se positionner dans la réalisation du projet, et plus particulièrement si TPSGC entend remplir une fonction de gestion de programme qui chapeaute l'équipe d'experts-conseils en A et G et l'équipe de gestion de la construction ou si cette fonction revient plutôt à l'équipe d'A et G.</p>	<p>TPSGC entend mettre sur pied une équipe multidisciplinaire spéciale pour gérer tous les contrats relatifs au projet de réhabilitation de l'édifice du Centre. Cette équipe partagera des locaux avec l'équipe d'architecture et de génie et l'équipe de gestion de la construction à Ottawa, sur le chantier ou à proximité.</p> <p>L'équipe d'A et G et l'équipe de GC auront chacune des fonctions de gestion de programme à remplir. La relation entre l'expert-conseil en A et G et le gérant de construction sera essentielle à la réussite du projet et sera traitée comme telle par TPSGC. Une forte collaboration entre les équipes sera requise dans ce projet.</p>
11	<p>Étant donné la structure complexe des clients que TPSGC représentera au cours du projet, il serait utile de comprendre le processus décisionnel qui sera établi pour gérer les exigences possiblement contradictoires des divers intervenants pour la durée du projet.</p>	<p>Une solide structure de gouvernance comprenant des représentants de tous les principaux intervenants sera établie pour ce projet. Elle sera communiquée à tous les répondants qualifiés lors des réunions commerciales confidentielles. On aura recours à un expert tiers lors du processus d'approbation de la conception, où l'on tiendra compte des travaux effectués et coordonnés par l'expert-conseil.</p>

No.	Question / Rétroaction	Action proposée
12	<p>Notre expérience des projets de grande envergure nous a montré qu'il est plus coûteux d'embaucher le gérant de construction en même temps que l'équipe d'A et G. Un gestionnaire de programme possédant un rôle distinct dans l'équipe d'A et G pourrait gérer les services d'A et G ainsi que les interactions avec le gérant de construction, organiser l'approvisionnement de manière à réduire les primes inutiles, gérer l'achat de certains éléments (sans primes d'exposition aux risques) et permettre au responsable de clients d'engager temporairement du personnel pour ce type de projets ponctuels.</p>	<p>Le gérant de construction sera sélectionné en même temps que l'expert-conseil. Il jouera un rôle essentiel dans la réalisation concurrente de nombreux projets habitants et études essentielles à une conception éclairée. Une forte collaboration entre les équipes est requise dans ce projet.</p>
13	<p>Nous aimerions signaler que, d'après notre expérience, la séparation de l'approvisionnement en services d'A et G et de GC, bien qu'elle ne soit pas inhabituelle, crée une relation entre l'entreprise d'A et G et celle de GC qui doit être gérée. Tous les problèmes liés à cette relation seront soumis à l'attention du responsable du client.</p>	<p>L'équipe d'A et G et l'équipe de GC auront chacune des fonctions de gestion de programme à remplir. La relation entre l'expert-conseil en A et G et le gérant de construction sera essentielle à la réussite du projet et sera traitée comme telle par TPSGC. Une forte collaboration entre les équipes sera requise dans ce projet.</p>
14	<p>Si l'approvisionnement simultané est employé, les entreprises soumissionnant à un rôle devront connaître les modalités de l'autre rôle afin que les relations et les autres responsabilités soient clairement définies.</p>	<p>Les conditions des DP provisoires d'A et G et de GC peuvent être communiquées à l'occasion des réunions commerciales confidentielles qui auront lieu après la DDQ et avant la publication officielle des DP.</p>
15	<p>Qui sera responsable de gérer le budget de construction? La consultation sur les coûts fera-t-elle partie de l'étendue des travaux d'A et G?</p>	<p>L'estimation des coûts de construction sera gérée par le gérant de construction. L'étendue du mandat de consultation sur les coûts de l'expert-conseil n'est pas encore déterminée.</p>
16	<p>Parmi les critères cités dans la DDQ, on compte le suivant : « Capacité interne de dotation rapide et immédiate, en commençant par plus de 150 professionnels à temps plein affectés au projet (spécialistes de l'architecture et des structures), et augmentant rapidement par la suite pour toute la durée du projet. » Ce critère représente une charge annuelle de plus de 40 M\$. Nous pensons que, dans ce critère, on surévalue les besoins en dotation au démarrage du projet et que, si l'on tient compte en même temps des exigences de sécurité, on limite grandement le nombre d'équipes d'experts-conseils admissibles. D'après notre expérience des projets d'envergure et de complexité similaires, il vaut mieux fonder les critères d'évaluation sur la capacité à fournir suffisamment de ressources pour la durée du projet, sans en préciser le nombre.</p>	<p>Les besoins en dotation sont établis en fonction de projets de complexité similaire et sont exprimés sous la forme de postes à temps plein afin de donner une bonne idée du niveau d'effort initial attendu.</p>

No.	Question / Rétroaction	Action proposée
17	<p>Nous suggérons fortement que les entreprises qui se seront qualifiées à l'étape de la qualification soient ainsi reconnues. Il ne devrait donc y avoir aucune autre considération qualitative supplémentaire dans le cadre de l'appel de propositions subséquent. Par conséquent, le prix déposé des participants deviendrait l'unique critère déterminant à l'obtention du contrat.</p>	<p>Une sélection préalable des soumissionnaires est normalement utilisée lorsque le coût d'une soumission est si élevé qu'il serait injuste de pressentir des entreprises de capacité inconnue au risque de devoir les éliminer après qu'elles ont supporté les frais d'une soumission; ou lorsque, à cause de la nature particulière du besoin, la compétence du soumissionnaire moins-disant doit être vérifiée avant d'adjuger le marché et lorsqu'il est souhaitable, en raison du coût administratif, de maintenir au minimum le nombre de ces vérifications préalables en invitant seulement les entreprises avec un rendement antérieur établi.</p> <p>À cette fin, les présentes demandes de qualification viseront à réduire le nombre de participants à trois selon des critères de haut niveau. D'autres considérations qualitatives en plus du prix seront cependant évaluées à l'étape de la demande de propositions afin de minimiser les frais de préparation de réponses à l'étape de préqualification.</p>
18	<p>Le choix d'une méthode d'exécution ouverte et transparente est de la plus haute importance pour assurer le succès de ce projet, car il faudra montrer aux contribuables que leurs taxes et impôts sont bien investis. Étant donné l'attachement du Canada aux valeurs d'équité et d'ouverture, il est impératif de choisir une méthode d'exécution pouvant être évaluée, dans laquelle les taux de main-d'œuvre et les prix des matériaux sont définis et négociés, tout en permettant une supervision et un examen par le public. De plus, puisque certains facteurs sont à la source d'un fort degré d'incertitude (durée du contrat, établissement des phases des projets, fluctuations économiques, éléments patrimoniaux, etc.), la méthode d'approvisionnement doit être suffisamment souple pour s'adapter aux exigences variées et parfois difficiles à concilier qui sont intrinsèques aux projets de cette nature.</p>	<p>Le Canada croit que la méthode d'exécution proposée répond aux exigences de l'industrie tout en laissant au propriétaire la souplesse nécessaire à un projet d'une telle durée et d'une telle complexité.</p> <p>La base de paiement prévue sera communiquée lors de réunions commerciales confidentielles, au cours desquelles le Canada voudra répondre aux commentaires à cet égard.</p> <p>En raison de la longue durée du projet, le contrat doit contenir des dispositions de rajustement des taux de main-d'œuvre stipulés aux présentes. Tous les honoraires liés aux coûts de construction sont par nature représentatifs des fluctuations économiques.</p>
19	<p>Nous connaissons les processus d'approvisionnement de TPSGC et sommes d'accord avec le processus à deux étapes où trois équipes sont invitées à la deuxième étape. Nous recommandons que l'excellence de la conception constitue un critère de base à l'étape de la DDQ, puisque les nouveaux travaux effectués sur la Colline du Parlement doivent être de la plus haute qualité sur le plan de la conception et de l'exécution. En outre, il est primordial d'accorder une attention particulière aux travaux de restauration et à toute nouvelle intervention menés au sein de l'édifice du Centre.</p>	<p>La sélection des répondeurs en fonction de la qualité à l'étape de la DDQ, ainsi que l'importance accordée à la pondération technique dans le cadre de la demande de propositions pour des services d'A et G visent à répondre à cette demande. Le Canada évaluera une combinaison de critères cotés par points et de prix afin d'obtenir le meilleur rapport qualité/prix pour les canadiens</p>

No.	Question / Rétroaction	Action proposée
20	<p>Bien que le projet nécessitera jusqu'à 150 architectes et ingénieurs en période de pointe, l'évaluation des entreprises devrait porter prioritairement sur les compétences et l'expérience des principaux membres de l'équipe tout en accordant une grande importance à l'adaptabilité et à l'évolutivité de l'entreprise. Le nombre de cabinets d'architectes n'étant pas très élevé au Canada, accorder une trop grande importance à la taille des cabinets exclurait des proposants canadiens hautement talentueux.</p>	<p>Selon la connaissance du projet (et des projets d'appuis connexes) par TPSGC, le besoin de 150 professionnels dès le départ est réaliste. Les entreprises peuvent choisir de former des partenariats afin de mieux rencontrer les exigences du projet.</p> <p>Notez que le chiffre de 150 professionnels à temps plein représente le besoin initial et non le besoin en période de pointe.</p>
21	<p>Étant donné la complexité des travaux prévus et la durée du projet (plus de dix ans), les honoraires seront très difficiles à déterminer dès le début. Si les honoraires devaient occuper une trop grande place dans l'évaluation, l'environnement deviendrait très concurrentiel, ce qui risque de complexifier davantage la gestion du projet. Les contribuables accordent une grande importance à la transparence et à l'équité, et ces facteurs devraient donc être pris en compte dans la détermination et l'évaluation des honoraires. En établissant des conditions contractuelles simples et précises dans la DP, on ira dans ce sens.</p>	<p>En raison de la longue durée du projet, le contrat doit contenir des dispositions de rajustement des taux de main-d'œuvre stipulés aux présentes. Tous les honoraires liés aux coûts de construction sont par nature représentatifs des fluctuations économiques.</p> <p>Les processus de détermination et d'évaluation des honoraires qui s'appliqueront à la DP sont toujours en cours d'élaboration. Ils seront communiqués aux proposants qualifiés lors de réunions commerciales confidentielles, au cours desquelles le Canada recueillera des commentaires au sujet du barème tarifaire.</p>
22	<p>Nous suggérons que TPSGC envisage l'élément la participation d'experts-conseils à l'équipe de gestion du programme client afin de tirer parti de l'expertise de l'industrie à toutes les phases de l'exécution du programme.</p>	<p>On envisage la formation d'une équipe de projet intégrée pour la durée du projet. L'équipe de projet intégrée sera formée de fonctionnaires de TPSGC, du Consultant, du Gestionnaire de la Construction, de représentants du Sénat, de la Chambre des communes, de la Bibliothèque du parlement, d'autres intervenants et de tierces parties offrant des services de soutien.</p>
23	<p>Nous suggérons que TPSGC envisage l'intégration des composantes « Architecture et génie (A et E) » et « Gestion de la construction exposée aux risques » afin de permettre à l'industrie de profiter des avantages d'une réalisation de projet intégrée.</p> <p>(Si ces deux composantes prennent la forme de projets distincts, envisager de permettre à l'industrie du génie-conseil de participer aux deux projets afin de bénéficier d'une expertise en architecture, en génie et en conseil tout au long du programme.)</p>	<p>On envisage d'inclure des aspects de la réalisation de projet intégrée, tirés de différentes méthodes d'exécution, dans les mandats des équipes d'experts-conseils et de gestion de la construction. Une forte collaboration entre les équipes est requise dans ce projet.</p>
24	<p>Nous suggérons que TPSGC envisage l'ajout d'un service d'ingénierie géotechnique à l'ensemble des services de l'expert-conseil principal en architecture afin de favoriser une collaboration plus étroite avec l'ingénieur en structure et le gérant de construction.</p>	<p>Les services d'ingénierie géotechnique et environnementale feront partie intégrante des services fournis par l'équipe du proposant.</p>

No.	Question / Rétroaction	Action proposée
25	<p>La volonté de TPSGC d'embaucher un personnel professionnel est raisonnable et compréhensible. Il veillera ainsi à obtenir l'étendue et la qualité des services énoncés dans les soumissions des proposant. Même si nous convenons qu'il est essentiel d'assurer le maintien du personnel pendant la durée du projet, il est évident qu'un personnel possédant des compétences différentes collaborera à plusieurs reprises pendant cette période. De même, du point de vue de l'expert-conseil, il est tout aussi important que TPSGC nomme un gestionnaire de projet à temps plein pour la durée du projet, puisque les changements de personnel exigent de nouvelles formations et, souvent, le besoin de justifier de nouveau des décisions prises antérieurement (parfois des années plus tôt), et ce, aux frais de l'expert-conseil.</p>	<p>La planification et la gestion de la relève feront partie intégrante de la gouvernance interne du proposant, qui sera évaluée à l'étape de la DDQ et de la DP. Dans le même ordre d'idées, TPSGC mettra en place une stratégie de gestion de la relève adaptée à un projet de cette envergure et de cette durée.</p>
26	<p>Nous pressons TPSGC d'envisager l'élément suivant : Ce projet s'étend sur dix ans. Il est donc hautement probable que les membres de l'équipe de conception embauchés au début du projet auront poursuivi leurs objectifs professionnels au cours de cette période. Certains auront peut-être choisi de quitter leur poste ou même l'entreprise.</p>	<p>Outre la planification de la relève mentionnée ci-dessus, une liste des exigences relatives aux postes clés et essentiels fera partie intégrante du contrat subséquent. Dans l'éventualité où le titulaire d'un poste doit être remplacé, l'entrepreneur devra démontrer que le remplaçant proposé répond aux exigences inhérentes au poste.</p>
27	<p>Nous pressons TPSGC d'envisager l'élément suivant : Si « postes clés » désigne des cadres supérieurs, il est impossible de les affecter exclusivement à un seul projet. Cette façon de procéder nuirait de manière substantielle au reste des activités de l'organisation. Les cadres supérieurs sont par définition responsables de la supervision d'une variété de projets et d'activités en général.</p>	<p>Ce projet requiert des cadres supérieurs expérimentés autorisés à prendre des décisions. L'exclusivité du personnel proposé pour les postes clés constitue une contrainte du processus de sélection et fait en sorte qu'une seule équipe peut proposer une personne pour l'un des postes clés désignés dans la DDQ. Exclusivité n'est toutefois pas synonyme d'affectation au projet de réhabilitation de l'édifice du Centre uniquement. Pour certains postes clés et essentiels (la plupart du temps des postes nécessitant une présence sur le chantier), il faudra que les titulaires soient affectés à temps plein au projet de réhabilitation de l'édifice du Centre.</p>
28	<p>Nous pressons TPSGC d'envisager l'élément suivant : Si « postes clés » désigne plutôt des ingénieurs débutants ou intermédiaires, nous croyons qu'un tel engagement exclusif dans un seul projet nuirait à leur perfectionnement professionnel. Un perfectionnement professionnel réussi repose sur la participation à une variété de projets et de types de construction.</p>	<p>Voir les commentaires au point 26. Il n'est pas prévu que des postes de niveau débutant ou intermédiaire soient désignés comme des postes clés.</p>

No.	Question / Rétroaction	Action proposée
29	<p>Nous pressons TPSGC d'envisager l'élément suivant : Il est raisonnable pour les cabinets d'A et G d'avoir des attentes à l'égard du génie structural et d'autres disciplines en particulier, notamment qu'une équipe de professionnels soit affectée à temps plein à la préparation des documents de construction et que le personnel clé ayant travaillé à l'étape de conception participe également à l'étape de construction. Par conséquent, TPSGC devrait envisager de modifier la disposition de sorte que les personnes proposées pour les postes clés demeurent les responsables ou les points de contact principaux.</p>	<p>Outre les commentaires énoncés au point 27, une liste des exigences relatives aux postes clés et essentiels fera partie intégrante du contrat subséquent. Dans l'éventualité où le titulaire d'un poste doit être remplacé, l'entrepreneur devra démontrer que le remplaçant proposé répond aux exigences inhérentes au poste.</p> <p>Pour certains postes clés et essentiels (la plupart du temps des postes nécessitant une présence sur le chantier), il faudra que les titulaires soient affectés à temps plein au projet de réhabilitation de l'édifice du Centre.</p>
30	<p>Nous pressons TPSGC d'envisager l'élément suivant : Comme l'achèvement des travaux de certaines disciplines précède souvent celui du contrat de construction dans son ensemble, TPSGC devrait envisager de modifier la disposition relative à certaines disciplines, le génie structural ou géotechnique par exemple, de sorte qu'elle tienne compte des besoins actuels du gérant de construction.</p>	<p>Les équipes affectées aux disciplines de conception, notamment les services de génie structural, géotechnique ou environnemental, ne sont responsables que de l'achèvement des travaux inhérents à ces services. Toutefois, il faut pouvoir compter, au besoin, sur l'assistance de ressources de ces disciplines pendant toute la durée du projet.</p>
31	<p>À propos de l'embauche d'un ingénieur-conseil distinct pour diriger et coordonner les services environnementaux, de gestion des matières dangereuses et de démolition. L'ingénieur-conseil coordonnerait ses services ainsi que ceux de l'expert-conseil principal en architecture. Dans le cadre d'une approche de gestion de la construction, le gérant de construction lancerait tôt en 2018 (comme prévu au calendrier) un appel d'offres pour obtenir les services environnementaux, de gestion des matières dangereuses et de démolition. (Cette approche est semblable à celle récemment utilisée avec succès dans d'autres projets de TPSGC, notamment le Centre de conférences du gouvernement et la succursale postale B.)</p>	<p>Le génie de l'environnement fera partie intégrante des services fournis par le gestionnaire de la construction.</p>
32	<p>Il faudrait penser à recourir à plus d'un hygiéniste industriel agréé dans la prestation des services environnementaux, de gestion des matières dangereuses et de démolition. Ces personnes travailleraient en étroite collaboration avec les ressources d'autres disciplines qui forment cette équipe (c.-à-d. services environnementaux et de démolition). En regroupant tous ces services au sein d'une même équipe, on atténuerait le risque d'erreurs dans la coordination entre de multiples entreprises.</p>	<p>Le génie de l'environnement fera partie intégrante des services fournis par les proposants, qui détermineront si les services d'un hygiéniste industriel agréé sont requis et, dans l'affirmative, à quel moment.</p>
33	<p>Nous suggérons que TPSGC envisage d'augmenter la flexibilité de la structure et des mécanismes d'approvisionnement et d'appel d'offres afin de favoriser la participation de l'ensemble des fournisseurs de services qualifiés, qu'il s'agisse de petites et moyennes entreprises ou de fournisseurs locaux ou d'un créneau particulier.</p>	<p>Le Canada visera à éliminer les barrières aux sous-traitants et exigera que les soumissions dépassants un seuil pré-établi--mais pas encore déterminé--devront être compétitionner ouvertement. De plus, le Canada considérera toute approche proposée pour appuyer un processus de soumission ouvert, juste et honnête tout en assurant l'exécution des travaux de façon efficace et dans un temps opportun.</p>

No.	Question / Rétroaction	Action proposée
34	<p>Nous suggérons que TPSGC envisage l'élément suivant : Votre lettre n'indique pas quand les experts-conseils en génie mécanique et électrique (M et E) devront participer au projet. La méthode et le calendrier de production des documents de soumission de M et E ainsi que de participation des entrepreneurs en M et E sur place risquent d'influer considérablement sur le calendrier et les travaux des équipes de GC et d'A et G.</p>	<p>Les services d'expert-conseil en génie mécanique et électrique, entre autres spécialités, feront partie du mandat de l'équipe d'A et G. L'établissement du calendrier de participation des entrepreneurs spécialisés fera partie du mandat du gérant de construction. Les équipes d'A et E et de GC devront coordonner la fonction afin de maximiser les avantages d'une participation précoce.</p>
35	<p>Nous suggérons que TPSGC envisage l'élément suivant : Bien que le prix ne constitue que 10 % de la note de la proposition, il faudrait s'assurer que la notation des critères techniques et relatifs aux compétences permette de distinguer suffisamment les proposants pour éviter que le prix soit par inadvertance le facteur déterminant de la note finale. (Notez que notre association approuve officiellement la sélection basée sur les compétences [SBC], comme elle est recommandée par InfraGuide, selon laquelle les critères techniques et relatifs aux compétences sont notés en premier dans la détermination du proposant préféré. Les coûts et la portée détaillée sont ensuite négociés avec ce dernier.)</p>	<p>Les critères d'évaluation utilisés à l'étape de la DP, y compris l'élément de prix, seront entièrement divulgués aux répondants qualifiés aux fins de discussion lors des réunions commerciales confidentielles.</p> <p>Le Canada a l'intention d'établir la notation des critères de manière à favoriser une différenciation maximale entre les soumissions techniques. Le Canada évaluera une combinaison de critères cotés par points et de prix afin d'obtenir le meilleur rapport qualité/prix pour les canadiens.</p>
36	<p>Nous suggérons que TPSGC envisage de favoriser la « participation précoce de l'entrepreneur » à chaque phase de planification de l'approvisionnement du projet.</p> <p>La participation de l'industrie dans l'orientation de la structure d'approvisionnement et d'appel d'offres pour le gérant de construction contribuera à obtenir les avantages attendus relativement aux coûts, au calendrier et à l'atténuation des risques.</p>	<p>La présente demande de rétroaction sur l'approche d'approvisionnement proposée et le dialogue sur la concurrence qui se poursuivra pendant les réunions commerciales confidentielles visent à obtenir ces avantages.</p> <p>Les conditions des DP provisoires d'A et G et de GC peuvent être communiquées à l'occasion des réunions commerciales confidentielles qui auront lieu après la DDQ et avant la publication officielle des DP. Le Canada accueillera les commentaires de tout répondant qualifié à l'égard de l'une ou l'autre des demandes de soumissions.</p>
37	<p>Nous suggérons que TPSGC envisage de recourir à une approche semblable à celle utilisée dans le cadre de la DP d'Énergie atomique du Canada limitée (EACL) (évaluée à 700 M\$ par année sur 10 ans), où le gouvernement a publié la DP provisoire afin de recueillir les commentaires de l'industrie.</p> <p>Ces commentaires ont servi à améliorer la DP définitive. Si cette approche est envisagée, l'Association des ingénieurs-conseils du Canada (AICC), l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC) et le Conseil consultatif fédéral/entreprises en matière de biens immobiliers (CCFEBI) pourraient travailler de concert afin d'aider à gérer en permanence la rétroaction directe de l'industrie.</p>	<p>TPSGC optera pour une approche similaire. Avant de publier la DP définitive, le Ministère communiquera la DP provisoire aux répondants qualifiés, puis sollicitera leurs commentaires à l'occasion de réunions commerciales confidentielles.</p>

No.	Question / Rétroaction	Action proposée
38	<p>Nous suggérons que TPSGC envisage de créer, en collaboration avec la DSIC, un mécanisme ou un instrument propre au projet afin de faciliter l'attribution des cotes de sécurité de niveau « Secret » à l'ensemble des entreprises et du personnel (au pays et à l'étranger) nécessaires pour exécuter ce projet. (L'exigence relative à l'obtention de cotes de sécurité de niveau « Secret » pour de nombreux membres du personnel peut s'avérer difficile à satisfaire et ainsi limiter la concurrence.)</p>	<p>Voir les commentaires au point 39.</p>
39	<p>Les cotes et les attestations de sécurité sont délivrées par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) et, d'après notre expérience, les obtenir peut prendre des semaines, voire des mois pour le personnel au pays, et jusqu'à plusieurs mois pour le personnel à l'étranger. Si les calendriers d'approvisionnement et de livraison des cotes et des attestations de sécurité ne sont pas adéquats, ils peuvent empêcher certains entrepreneurs hautement qualifiés de prendre part au projet. Toutefois, le personnel à l'étranger nécessiterait davantage de temps, et la DSIC aurait besoin des ressources nécessaires pour traiter les demandes des membres de la communauté d'entrepreneurs et d'ingénieurs. Étant donné l'envergure du projet et le grand nombre d'employés qui auront besoin d'une cote de sécurité de niveau « Secret », nous suggérons la mise en œuvre d'un processus accéléré propre au projet (semblable à celui mis en place dans le cadre du processus d'approvisionnement d'EACL par modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur de TPSGC) afin d'assurer l'attribution en temps opportun des cotes de sécurité du personnel au pays et à l'étranger. Nous suggérons également que les cotes et les attestations de sécurité ne constituent pas un facteur d'évaluation, puisque leur obtention s'inscrit dans un processus qui sera terminé avant le lancement du projet.</p>	<p>Les lettres d'intérêt publiées sur le site achatsetventes.gc.ca peuvent faire office de demandes d'inscription au Programme de sécurité industrielle. Les parties intéressées sont fortement encouragées à entreprendre les procédures d'inscription dès maintenant.</p> <p>La Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) est la seule organisation chargée des processus liés aux attestations de sécurité. (http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ressources-ressources/contactsp-contactezpsi-fra.html)</p> <p>Le Canada a établi des ententes avec plusieurs pays étrangers concernant des attestations et des cotes de sécurité équivalentes. Les entreprises étrangères sont tenues d'obtenir une cote ou une attestation dans leur pays d'origine d'un niveau équivalent reconnu par le Canada. Le pays d'origine doit fournir au Canada une preuve de la cote ou de l'attestation de sécurité obtenue par l'entreprise et ses employés. Consultez la DSIC pour savoir quelles cotes et attestations de sécurité d'autres pays sont reconnues.</p>

No.	Question / Rétroaction	Action proposée
40	<p>Notre entreprise a déjà participé de façon importante à de nombreux projets de réalisation intégrée où les questions de coûts, de calendrier et de gestion des risques étaient réglées par l'intégration de phases traditionnelles de conception et de construction. C'est pourquoi elle comprend la situation. Selon nous, TPSGC devrait envisager un contrat combiné de conception et de gestion de construction. Une telle approche réduirait la probabilité que des conflits surviennent entre le concepteur et le constructeur au moment de la mise en œuvre et permettrait de consentir davantage d'efforts à la réduction des risques par l'intermédiaire d'une planification et d'une exécution intégrées. Si l'on procède à l'attribution de deux marchés distincts, il serait dans l'intérêt du projet de permettre aux entreprises de participer à la fois à la conception et à la gestion de la construction. La présence d'entreprises communes dans les volets de conception et de construction encouragerait la coopération dans l'exécution du projet.</p>	<p>Un modèle d'exécution fondé sur la gestion de construction est envisagé pour l'instant. On envisage d'inclure des aspects de la réalisation de projet intégrée, tirés de différentes méthodes d'exécution, dans les mandats des équipes d'experts-conseils et de gestion de la construction. Une forte collaboration entre les équipes est requise pour ce projet.</p>
41	<p>Dans le cas du projet de réhabilitation de l'édifice du Centre, la complexité du projet et le caractère critique du calendrier exigent une conception et une exécution continues, et le client doit donc procéder rapidement à des examens afin de respecter les objectifs de qualité et les échéanciers. Il s'agit d'une exigence fondamentale sur laquelle repose la participation du client ainsi que des équipes de conception et de sous-traitance aux processus d'examen, d'acceptation et d'approbation. En conséquence, TPSGC devrait penser à former une équipe spéciale responsable d'établir l'étendue détaillée des travaux, de définir les besoins des utilisateurs et d'affecter des ressources spécialisées chargées de procéder rapidement aux examens pendant la phase de conception. Il s'agit d'un aspect particulièrement important étant donné les besoins variés et parfois contradictoires liés au fonctionnement, aux opérations, à la sécurité, à l'évolution du projet, à l'accès du public et à la préservation du patrimoine. Cette équipe serait également responsable d'appuyer la prise de décision tout au long de la construction. Une équipe spéciale contribuerait grandement à faire de ce projet une réussite. L'on pourrait également envisager d'intégrer à l'équipe de TPSGC des experts-conseils.</p>	<p>La gestion du temps est un volet fondamental du projet, directement lié à la gestion des coûts et des risques. En plus des services de gestion des coûts et du calendrier, TPSGC pourrait penser à recourir à des services de soutien supplémentaires, au besoin.</p> <p>TPSGC entend mettre sur pied une équipe multidisciplinaire spéciale pour gérer tous les contrats relatifs au projet de réhabilitation de l'édifice du Centre. Cette équipe partagera des locaux avec l'équipe d'architecture et de génie et l'équipe de gestion de la construction à Ottawa, sur le chantier ou à proximité.</p>

No.	Question / Rétroaction	Action proposée
42	<p>Pour mener à bien de grands projets, il faut assurer la collaboration, la communication ainsi que l'échange de renseignements et de documents. Le principe revêt une importance particulière dans la réhabilitation de l'édifice du Centre en raison des nombreux éléments à considérer en ce qui concerne les intervenants, les partenaires et la gouvernance. Il convient également de veiller à ce que l'information soit traitée entre les différentes parties de façon rapide, efficace et sécuritaire, tout en respectant les exigences d'assurance de la qualité (AQ) et de contrôle de la qualité (CQ). De nombreux aspects, notamment les communications multipartites, les approbations de permis, les examens de conception et les soumissions (notamment les soumissions de construction), peuvent être menés de manière plus efficace et plus économique, tout en améliorant la qualité à l'aide d'outils et de logiciels de collaboration. Notre entreprise comprend la priorité du gouvernement fédéral dans le domaine et a collaboré avec TPSGC lors de nombreux grands projets fédéraux où l'on a mis en œuvre des systèmes d'échange de renseignements (Système de gestion électronique des documents, SharePoint, OPRIMA et autres). Nous suggérons que TPSGC envisage le recours à des outils et logiciels de collaboration semblables, adaptés au projet de l'édifice du Centre et mis en œuvre au début de celui-ci.</p>	<p>Le Canada exigera des outils de collaboration dans le cadre de ce projet. Les outils de collaborations que le Canada utilisera seront définis dans la DP et formeront une exigence du contrat résultant.</p>
43	<p>Le recours aux logiciels de modélisation des données du bâtiment (BIM) et aux outils Web connexes est une pratique hautement efficace qui permet de réduire les interférences et le risque, ainsi que d'ajouter de la valeur et de l'efficacité à la conception et à la construction lors d'un projet. La collecte de données visant à modéliser la structure et les systèmes de l'immeuble est un préalable essentiel à la réhabilitation. La BIM permet la conception, l'analyse, la construction et l'exploitation virtuelles des immeubles ou de l'infrastructure dans un environnement numérique qui reproduit l'environnement physique, à l'étape d'investissement comme à l'étape d'exploitation du cycle de vie d'un bien. Nous croyons comprendre que le gouvernement du Canada envisage d'appliquer la BIM aux projets à venir. Nous avons pu constater la grande valeur de la BIM dans des projets semblables et nous suggérons à TPSGC d'envisager de la rendre obligatoire dans le projet de réhabilitation de l'édifice du Centre.</p>	<p>Le cadre de référence des contrats de services d'A et G et de GC inclura des exigences et des obligations relatives à la BIM.</p>

No.	Question / Rétroaction	Action proposée
44	<p>Les acteurs de l'industrie ont exprimé leurs inquiétudes quant à la capacité des firmes d'ingénierie et des entrepreneurs à prendre en charge de grands projets tels que la réhabilitation de l'édifice du Centre, en particulier dans un contexte où les projets touchant les édifices de l'Ouest et de l'Est auront lieu simultanément. Ces inquiétudes sont accentuées par le fait que de nombreux autres grands projets d'immeubles et d'infrastructures ont cours ou sont prévus à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale. Nous sommes d'avis que l'industrie a la capacité de répondre à la demande, à condition les projets lui soient annoncés dans un délai suffisant et que les mécanismes d'approvisionnement soient structurés de façon à lui permettre de mobiliser ses ressources. Pour que l'industrie puisse bien et bien prendre en charge le projet, nous faisons les suggestions suivantes : communications anticipées et détaillées sur le projet; exigences relatives aux appels d'offres et à l'approvisionnement; processus et assistance visant à accélérer le traitement des demandes de cotes et d'attestations de sécurité; flexibilité nécessaire pour permettre à tous les fournisseurs de services de former des partenariats; mobilisation et participation continues de l'industrie pour obtenir ses commentaires sur la capacité, la structure, l'approche préconisée dans les appels d'offres ainsi que la stratégie de gestion des risques. La capacité de la chaîne d'approvisionnement en matériaux spécialisés et en travailleurs qualifiés revêt également une importance capitale.</p>	<p>La présente demande de rétroaction sur l'approche d'approvisionnement proposée et le dialogue sur la concurrence qui se poursuivra pendant les réunions commerciales confidentielles visent à obtenir ces avantages.</p> <p>Les lettres d'intérêt publiées sur le site achatsetventes.gc.ca peuvent faire office de demandes d'inscription au Programme de sécurité industrielle. Les parties intéressées sont fortement encouragées à entreprendre les procédures d'inscription dès maintenant.</p> <p>La Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) est la seule organisation chargée des processus liés aux attestations de sécurité. (http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ressources-ressources/contactsp-contactezpsi-fra.html)</p> <p>Tout en reconnaissant que l'approche proposée suggère des équipes d'A et G de GC distinctes, le Canada convient que la réussite du projet demandera beaucoup de collaboration entre les équipes.</p>

No.	Question / Rétroaction	Action proposée
45	<p>L'expérience de notre entreprise a montré que la participation précoce de l'entrepreneur peut offrir des avantages à la réalisation globale du programme et du projet. C'est une approche qui a bien fonctionné au Canada, aux États-Unis et outre-mer dans le cadre de grands projets de rénovation. En ce qui concerne la réhabilitation de l'édifice du Centre, on présume que l'approvisionnement des services de GC et de conception aurait la même date de début afin de permettre au gérant de construction de contribuer au processus de conception, et ce, dès le début du projet. Plus précisément, il pourrait contribuer aux volets suivants : établissement des phases des travaux; stratégies en matière de manutention de matériaux et d'équipement; gestion de la sécurité des corps de métiers; moyens et méthodes de construction; études de coûts visant à obtenir des gains d'efficacité. On pourra également améliorer les prévisions de coûts en adoptant une approche collaborative ainsi qu'en élaborant la conception et en analysant les coûts de façon progressive. Comme solution, le constructeur (GC exposé aux risques) pourrait, à mi-chemin des travaux de conception, proposer un prix maximum garanti ou un prix cible (après avoir obtenu un degré de confiance suffisant à l'égard des coûts) à faire valider par un tiers indépendant. Si les coûts ne s'inscrivent pas dans les limites prescrites (p. ex. 10 % de l'estimation), l'option de lancer un appel d'offres pour les travaux de construction pourrait alors être retenue.</p>	<p>Voir les commentaires aux points 12 et 23. Le Canada prendra en délibéré les commentaires relatifs à un prix maximum garanti.</p>
46	<p>Il s'agit peut-être d'une évidence, mais moins le chantier est encombré, plus vite les travaux peuvent être accomplis. Le déménagement de la Chambre des communes dans l'édifice de l'Ouest donne une bonne occasion de libérer de grandes sections de l'édifice du Centre, d'augmenter l'efficacité de la reconstruction et de poursuivre les travaux de restauration. En particulier, si un périmètre de sécurité pouvait être établi autour des grandes zones, les coûts seraient réduits et les travaux accomplis de manière plus efficace. Une telle approche « par tranches » a été adoptée avec beaucoup de succès aux États-Unis lors du projet de rénovation du Pentagone (5,4 milliards de dollars sur 20 ans).</p>	<p>L'accès restreint au site, la nécessité d'assurer la sécurité des lieux en continu, la zone d'entreposage limitée, l'absence de stationnement, la grande visibilité du projet et de l'édifice ainsi que la présence de nombreux intervenants ne sont que certaines des difficultés que pose ce projet. Le Canada a hâte d'élaborer une approche coordonnée compte tenu des contraintes imposées par les intervenants.</p> <p>On prévoit que l'édifice du Centre sera complètement libéré en 2018, ce qui permettra de commencer les travaux dans toutes les zones, sans avoir recours au principe de rénovation par tranches.</p>

No.	Question / Rétroaction	Action proposée
47	<p>Les principaux problèmes relatifs à l'établissement des phases sont liés à la façon dont le projet sera financé, à l'incidence des projets parallèles, à la volonté de devancer l'échéancier de construction, à la mesure dans laquelle TPSGC veut maintenir certaines fonctions opérationnelles, ainsi qu'à des décisions portant sur la mise en place de systèmes mécaniques et électriques centralisés ou distribués. Les fonds disponibles engagés au début du projet et pour toutes les phases sont des aspects importants de la réalisation du projet.</p>	<p>L'ordonnement et les contraintes liés à la mise en œuvre, les principaux jalons et d'autres aspects de la réalisation du projet seront décrits dans la DP.</p>
48	<p>On sait que bon nombre de petites entreprises sont en mesure d'apporter une contribution précieuse à divers volets : restauration de la maçonnerie, systèmes de bâtiments, durabilité, conformité aux codes, sécurité, etc. La participation des petites et moyennes entreprises (PME) est également une priorité importante pour le gouvernement du Canada. Dans l'industrie, on craint que le mouvement vers d'autres grandes méthodes d'exécution de programme et de réalisation de projet intégrées, généralement adoptées afin de profiter des avantages sur le plan des coûts, du calendrier ou de la gestion des risques, puisse exclure les petites entreprises et les entreprises locales ou spécialisées qui, autrement, pourraient offrir une valeur ajoutée au projet. En vue d'optimiser les occasions de participation des PME, il faudrait penser à un processus qui permettrait aux plus petites entreprises spécialisées de continuer d'agir à titre de sous-traitants non exclusifs dans plusieurs équipes ou de se joindre aux équipes retenues après l'attribution des contrats. De même, la valeur technique de la concurrence pourrait servir à promouvoir la participation des entreprises locales, autochtones ou des PME et à assurer la poursuite des activités.</p>	<p>Le Canada visera à éliminer les barrières aux sous-traitants et exigera que les soumissions dépassants un seuil pré-établi--mais pas encore déterminé--devront être compétitionner ouvertement. De plus, le Canada considérera toute approche proposée pour appuyer un processus de soumission ouvert, juste et honnête tout en assurant l'exécution des travaux de façon efficace et dans un temps opportun.</p> <p>Le Canada n'a pas l'intention de demander aux petite entreprises spécialisées de fournir leur services en exclusivité à une seule équipe.</p> <p>La participation de petites et moyennes entreprises, d'entreprises autochtones et d'entreprises locales n'est pas contre-indiqué et est encouragé. Cependant, en accord avec les ententes de libre échanges applicables, les critères d'évaluation n'accorderont pas de points supplémentaires à cet effet.</p>

No.	Question / Rétroaction	Action proposée
49	<p>Nous croyons également comprendre que la proposition de réaliser le projet selon une approche de gérant de construction exposé aux risques pourrait, en partie, répondre à la volonté de regrouper certains des défis et de réaliser des gains d'efficacité au moyen d'un seul véhicule d'approvisionnement dirigé plus simplement. L'approche de gestion de construction exposée aux risques fonctionne le mieux lorsque l'étendue des travaux est bien définie, ce qui limite, voire élimine la possibilité de modifications répétées de cette étendue pendant la mise en œuvre. Autrement, le gérant est exposé à un risque trop grand, ce qui peut donner lieu à un prix plus élevé dès le début, ou à un processus de gestion du changement coûteux pendant la mise en œuvre. D'après notre expérience des projets fédéraux au Canada et des projets comparables aux États-Unis et au Royaume-Uni, il importe, dans une approche de gestion de construction exposée aux risques, de mener une planification préalable, des enquêtes et des études sur l'établissement des phases ainsi que d'avoir suffisamment avancé les travaux de conception avant de déterminer le coût. On évite ainsi d'engager des coûts supplémentaires inutiles et de reporter le risque dans la structure du projet. On pourrait respecter les délais voulus et réaliser les économies escomptées seulement si le gérant de construction peut calculer les risques auxquels il s'expose en fonction d'une étendue des travaux très bien définie et en fonction d'une flexibilité et d'un contrôle du projet, des contrats et des contrats de sous-traitance. Par conséquent, pour concilier la responsabilité et les exigences globales du gouvernement fédéral et le contrôle du projet par le gérant de construction nécessaire à la réalisation de gains d'efficacité, il faut envisager des appels d'offres et des contrats au palier du gérant de construction. Nous suggérons une planification préalable, un établissement des phases, des études et des travaux de conception préalables solides, ainsi qu'une consultation continue de l'industrie relativement à des types et des formes précises de contrats de gestion de construction. Ainsi, on pourra préciser l'approche choisie de gestion de construction exposée aux risques et éclairer l'établissement des liens entre le gouvernement fédéral et l'industrie dans la structure de gestion du programme et du projet.</p>	<p>Voir les commentaires aux points 12 et 23.</p> <p>Les études pertinentes et les travaux de conception préalables seront communiqués aux répondants qualifiés pendant les réunions commerciales confidentielles précédant la publication de la DP.</p>
50	<p>Point 2 (critère de la DDQ figurant dans la lettre sur les services d'A et G) – Capacité interne : L'équipe de projet de 150 professionnels à temps plein inclut-elle des architectes et des ingénieurs (dans les domaines des structures, de la mécanique, de l'électricité, de la plomberie, etc.), ou des architectes et des ingénieurs en structure seulement?</p>	<p>La mention vise les architectes et les ingénieurs en structure. Les autres disciplines ou domaines de spécialité s'ajoutent à ces besoins.</p> <p>Les besoins en dotation sont établis en fonction de projets de complexité similaire et sont exprimés sous la forme de postes à temps plein afin de donner une bonne idée du niveau d'effort initial attendu.</p>
51	<p>Point 4 (critère de la DDQ figurant dans la lettre sur les services d'A et G) – Capacité à maintenir l'équipe essentielle : Veuillez définir clairement ce qui est entendu par « équipe essentielle importante ».</p>	<p>Les exigences précises seront définies dans la DDQ.</p>

No.	Question / Rétroaction	Action proposée
52	Point 8 (critère de la DDQ figurant dans la lettre sur les services d'A et G) – Preuve de la gouvernance organisationnelle : Qu'est-ce qui constitue une « démonstration » de normes supérieures en matière de gouvernance organisationnelle?	Les exigences précises seront définies dans la DDQ.
53	Point 9 (critère de la DDQ figurant dans la lettre sur les services d'A et G) – Cotes de sécurité de niveau « Secret » : Est-ce que cela se rapporte au même personnel « essentiel » mentionné au point 2? Devons-nous disposer de cotes de sécurité avant de répondre à la DDQ? TPSGC attribuera-t-il le contrat à une entreprise qui ne dispose pas des cotes de sécurité nécessaires avant de répondre à la DDQ?	Voir les commentaires au point 7.
54	Point 10 (critère de la DDQ figurant dans la lettre sur les services d'A et G) – Preuve de la capacité financière : Qu'est-ce qui constitue une « preuve » de capacité financière suffisante?	Les exigences précises en matière de preuve de capacité financière seront définies et détaillées dans la DDQ.
55	Exclusivité : Quel critère TPSGC utilisera-t-il pour déterminer que nous avons assuré l'exclusivité du personnel désigné?	<p>La DDQ contiendra une liste de postes clés auxquels les répondants devront présenter des candidats. Ils devront s'assurer que les candidats (et non les entreprises pour lesquelles ils travaillent) en question ne sont pas aussi présentés par un autre répondant (chacun de ces candidats peut seulement faire partie d'une équipe). Les répondants devront fournir une permission signée du candidat confirmant leur exclusivité au répondant afin de proposer leur candidature.</p> <p>Si deux répondants à la même DDQ proposent la même personne pour n'importe lequel de leurs postes clés, les deux répondants seront réputés ne pas avoir respecté l'exigence d'exclusivité et par conséquent, seront disqualifiés.</p>
56	Dans la lettre, il indiqué ceci : « Les équipes d'experts-conseils en architecture et en génie intéressées à soumettre une réponse à la demande de qualification doivent assurer l'exclusivité des services des candidats proposés pour les postes clés précisés dans la demande de qualification. » Nous supposons que cette « exclusivité » s'étendra aux disciplines d'architecture et d'ingénierie principales (dans les domaines des structures, de la mécanique, de l'électricité). Cette entente d'exclusivité ne s'appliquerait pas aux autres experts-conseils. Est-il possible de clarifier l'étendue de l'exclusivité recherchée par TPSGC, particulièrement parce que le non-respect de cette exigence peut entraîner une disqualification?	Voir les commentaires au point 55.

No.	Question / Rétroaction	Action proposée
57	<p>Dans la description du critère 2 de la DDQ, on suggère un effectif initial de « 150 professionnels à temps plein affectés au projet (spécialistes de l'architecture et des structures ». Est-il possible de préciser les disciplines attendues dans cet effectif à temps plein?</p>	<p>La mention vise les architectes et les ingénieurs en structure. Les autres disciplines ou domaines de spécialité s'ajoutent à ces besoins.</p> <p>Les besoins en dotation sont établis en fonction de projets de complexité similaire et sont exprimés sous la forme de postes à temps plein afin de donner une bonne idée du niveau d'effort initial attendu.</p>
58	<p>Dans les critères proposés, il n'est pas fait mention de la question de la qualité de la conception. Le processus devrait reconnaître la singularité extrême de ce projet, non seulement pour la profession, mais pour l'histoire du pays. Nous craignons que les conditions communiquées jusqu'à maintenant ne fassent aucunement référence à la façon dont on abordera dans le projet l'édifice le plus important au Canada sur le plan symbolique, un édifice dont la valeur historique est l'une des plus élevées au Canada.</p>	<p>Le Canada est en accord et reconnaît l'importance de la qualité de conception tel que démontré par une sélection des proposant en fonction de la qualité à l'étape de la DDQ, ainsi qu'une pondération technique élevée dans le cadre de la demande de propositions pour des services d'A et G. A l'étape de la DP, et ce pour les appels d'offres d'A et G et de GC, le Canada évaluera une combinaison de critères cotés par points et de prix afin d'obtenir le meilleur rapport qualité/prix pour les canadiens.</p>
59	<p>Nous croyons que la conservation de l'architecture devrait jouer un plus grand rôle dans le processus d'approvisionnement étant donné que c'est le plus grand projet de conservation jamais entrepris au pays. Nous sommes sûrs que l'équipe gagnante nécessitera une expertise vaste et pointue en la matière. Idéalement, l'équipe devrait comprendre un architecte en conservation et des spécialistes de soutien, tels que des conservateurs et des ressources historiques exemplaires.</p>	<p>L'expertise pointue en matière de conservation formera des éléments des mandats de l'expert-conseil et du gérant de construction et sera abordée à l'étape de la DP.</p>
60	<p>Comme ce projet est au cœur de l'identité du Canada, notre association se demande si le concepteur principal devrait être canadien ou non. Une des possibilités est l'établissement d'un certain pourcentage de l'équipe qui demeure canadienne afin de maintenir un niveau élevé de participation canadienne. La sélection devrait être encadrée pour que l'équipe de projet soit menée par des Canadiens. Notre association aimerait siéger au comité de sélection. Des membres de notre profession s'inquiètent du fait que ce projet marginalise l'expertise canadienne en acceptant les équipes internationales qui ne comportent aucun élément canadien. Il s'agit également d'une occasion importante de développer l'expertise et la capacité canadienne.</p>	<p>Contrairement au contrat d'A et G, le contrat de GC est régi par l'Accord sur le commerce intérieur. Les deux contrats sont toutefois visés par les autres accords commerciaux. Comme signataire de ces accords, le Canada ne peut adopter des mesures qui accordent un traitement préférentiel aux particuliers ou aux entreprises du Canada.</p> <p>Le Canada a l'intention d'établir la notation des critères de manière à favoriser une différenciation maximale entre les soumissions techniques.</p>

No.	Question / Rétroaction	Action proposée
61	<p>Nous croyons que la plupart des équipes obtiendront des notes similaires à l'évaluation technique, qui compterait pour 90 % de la note. Cependant, si la proposition la moins-disante reçoit 10 points et la plus-disante ne reçoit aucun point, l'élément de prix masquera l'évaluation technique. Une approche fondée sur les compétences devrait véritablement guider le processus d'évaluation et servir les intérêts du contribuable. Nous sommes préoccupés par tout système de notation qui disqualifie les soumissionnaires dont le prix est au-dessus d'une moyenne attendue, lequel peut être difficile à valider à un stade précoce. Envisagez de réduire la pondération des honoraires à 5 % dans l'évaluation, ou distinguez clairement les notes de l'étape d'évaluation des autres facteurs afin d'assurer une différenciation nette des soumissions techniques des finalistes.</p>	<p>Le Canada évaluera une combinaison de critères cotés par points et de prix afin d'obtenir le meilleur rapport qualité/prix pour les canadiens. Le Canada a l'intention d'établir la notation des critères de manière à favoriser une différenciation maximale entre les soumissions techniques. Le coût sera évalué par rapport à la soumission conforme la plus basse et non pas selon un système de pondération tout ou rien ou de pondération par échelon relatif au prix.</p> <p>Les critères d'évaluation utilisés à l'étape de la DP, y compris l'élément de prix, seront entièrement divulgués aux répondants qualifiés aux fins de discussion lors des réunions commerciales confidentielles.</p>
62	<p>En effet, il ne s'agit pas d'un projet dans le cadre duquel le prix le plus bas devrait suffire à disqualifier les meilleures soumissions. Nous ne sommes toujours pas certains si les honoraires à pourcentage représentent la meilleure façon de calculer les honoraires, puisqu'un soumissionnaire pourrait alors présenter des honoraires extrêmement bas et spéculer sur une hausse fulgurante du coût des travaux afin de récupérer ces honoraires irréalistes.</p>	<p>On emploiera une méthode d'évaluation pondérée tenant compte de la soumission technique (90 %) et du prix (10 %) lors de l'attribution du contrat d'A et G. Le coût sera évalué par rapport à la soumission conforme la plus basse, et non pas selon un système de pondération tout ou rien (plus bas soumissionnaire conforme à tous les points le plus élevé n'a rien) ou de pondération par échelon relatif au prix (les soumissions conformes à l'intérieur d'une plage de prix par rapport au prix moyen sont classées et assignés des points).</p> <p>En ce qui a trait au contrat de GC, le coût le plus bas par élément est la méthode de sélection recommandée.</p> <p>On discutera du barème tarifaire avec les répondants qualifiés lors de réunions commerciales confidentielles précédant la publication officielle de la DP.</p>
63	<p>Notre association souhaite consolider votre processus grâce à l'appui et aux conseils des meilleurs architectes au Canada, qui seront à votre disposition à titre consultatif tout au long du processus d'évaluation. Le fait de pouvoir compter sur des architectes primés, tels que les récipiendaires de la médaille d'or de l'association ou des médailles du Gouverneur général en architecture, aura une influence positive sur la qualité des propositions. Nous recommandons que cette contribution soit incluse à l'étape de la DDQ.</p>	<p>La composition des comités d'évaluation n'a pas encore été déterminée, mais ces comités pourront être formés d'experts en la matière internes et externes qui devront signer une entente de confidentialité ainsi qu'une déclaration relative aux conflits d'intérêts.</p>

No.	Question / Rétroaction	Action proposée
64	<p>Nous sommes préoccupés par l'exigence d'une équipe de projet de 150 professionnels à temps plein (dans les domaines de l'architecture et des structures). Serait-il possible de fournir une clarification ou une justification à cet égard? De nombreux documents de référence exigent que l'équipe du proposant assure une continuité pendant une période de 10 ans. Des membres de notre profession s'inquiètent du fait qu'un nombre important d'employés clés définis comme tels au début du projet partiront à la retraite ou approcheront de la retraite pendant le projet. Puisque les gestionnaires de projet attirés à une équipe doivent travailler exclusivement sur le projet pendant cette même période, la durée du projet devrait être davantage corroborée. Pour un projet d'une telle durée, les proposants devraient pouvoir aller de l'avant avec suffisamment de certitude quant au délai déclaré. De plus, un approche de gestion de la construction exposée aux risques serait difficilement tenable pour toute la durée du projet, à moins que l'équipe du projet puisse compter sur plusieurs gérants de construction et sur une définition plus poussée des risques soulevés. TPSGC assurera-t-il une continuité adéquate, un financement sûr ainsi qu'un fonds de prévoyance réaliste?</p>	<p>La mention de 150 professionnels à temps plein vise les architectes et les ingénieurs en structure. Les autres disciplines ou domaines de spécialité s'ajoutent à ces besoins. Les besoins en dotation sont établis en fonction de projets de complexité similaire et sont exprimés sous la forme de postes à temps plein afin de donner une bonne idée du niveau d'effort initial attendu.</p> <p>Une liste des exigences relatives aux postes clés et essentiels fera partie intégrante du contrat subséquent. Dans l'éventualité où le titulaire d'un poste doit être remplacé, l'entrepreneur devra démontrer que le remplaçant proposé répond aux exigences inhérentes au poste. La planification et la gestion de la relève feront partie intégrante de la gouvernance interne du proposant, qui sera évaluée à l'étape de la DDQ et de la DP. Dans le même ordre d'idées, TPSGC mettra en place une stratégie de gestion de la relève adaptée à un projet de cette envergure et de cette durée.</p> <p>Le gouvernement assurera le financement et le fonds de prévoyance conformément aux pratiques et au processus d'approbation applicables dans le cadre de projets similaires.</p>
65	<p>La capacité de TPSGC de ne choisir que trois proposants issus de l'étape de la DDQ pourrait représenter un défi quant à la qualité des soumissions et s'avérer injuste envers un quatrième ou un cinquième proposant potentiel. La possibilité de retenir cinq proposants donnerait lieu à une meilleure diversité dans l'évaluation des critères et permettrait au comité de sélection d'entendre des points de vue différents dès la première étape et au comité de spécialistes de procéder à une évaluation beaucoup plus en profondeur lors de la deuxième. Quoi qu'il en soit, il est important que l'on tienne compte des commentaires des concurrents possibles. Le fait de ne retenir que trois proposants en vue de la deuxième étape en appliquant les dispositions de disqualification actuelles ne contribuerait qu'à restreindre un processus concurrentiel déjà contraignant.</p>	<p>Le Canada s'attend à ce que le nombre relativement faible de répondants qualifiés ait une incidence positive plutôt que négative sur la qualité des soumissions. Lors de discussions avec d'autres intervenants de l'industrie, le nombre proposé de répondants qualifiés a été jugé idéal ou gérable, compte tenu de l'approche d'approvisionnement suggérée dans le cadre de réunions commerciales confidentielles avec tous les répondants qualifiés avant la publication de la DP.</p>

No.	Question / Rétroaction	Action proposée
66	<p>Il est extrêmement ardu d'établir un prix maximum possible, comme il a été mentionné. Il est difficile d'estimer de façon exacte l'étendue des travaux requis dans le cadre d'un projet de cette envergure et de cette portée. Nous sommes préoccupés par le rôle qu'occupe le coût dans le cadre de ce projet. En effet, la lettre de TPSGC désigne ce projet comme un « legs ». Un legs ne devrait pas être défini par sa qualité plutôt que par son coût? Ce projet de grande envergure n'aura lieu qu'une seule fois. À cet effet, gouvernement ne devrait-il pas opter pour une vision à long terme et mettre l'accent sur la qualité du projet plutôt que sur son prix?</p>	<p>Le Canada évaluera une combinaison de critères cotés par points et de prix afin d'obtenir le meilleur rapport qualité/prix pour les canadiens. La sélection des propositions en fonction de la qualité à l'étape de la DDQ, ainsi que l'importance accordée à la pondération technique dans le cadre de la demande de propositions pour des services d'A et G sont une reconnaissance de l'importance attribuée à la qualité.</p> <p>Les critères d'évaluation utilisés à l'étape de la DP, y compris l'élément de prix, seront entièrement divulgués aux répondants qualifiés aux fins de discussion lors des réunions commerciales confidentielles.</p>
67	<p>Nous croyons qu'une expérience de grands projets comparables dont les coûts de construction s'élevaient à plus de 300 M\$ (en dollars courants) devrait être prise en considération, mais peut-être pas autant que l'expérience relative aux immeubles gouvernementaux. En outre, cette expérience devrait être liée aux documents de clôture des projets en référence ainsi qu'à des projets pas encore achevés, et ce, afin d'assurer l'expérience la plus à jour dans l'industrie. On suggère également que les proposants possèdent de l'expérience de travail relative à des méthodes de prestation de services de gestion de la construction dans le cadre de projets dont les coûts de construction sont supérieurs à 300 M\$.</p>	<p>La méthode d'évaluation de projets comparables n'est pas encore établie. Cependant, la portée, la complexité et les attributs des projets comparables doivent correspondre au projet en question. Vos commentaires seront pris en délibéré.</p> <p>Les projets en cours au Canada ou à l'étranger seront pris en considération dans la mesure où ils répondent aux critères d'évaluation et que des documents de référence vérifiables sont fournis. Cependant, pour répondre à certains critères, les proposants devront peut-être présenter des projets quasi achevés.</p>
68	<p>TPSGC devrait préciser qui prendra la décision définitive. S'agira-t-il d'un comité d'évaluation ou d'un comité consultatif? Ce projet, qui jouit d'une très grande visibilité, peut faire l'objet d'une influence politique ou externe, ce qui peut avoir une incidence sur le processus décisionnel. Quels sont les rôles et les compétences d'un « conseiller en équité » en ce qui concerne la clarification des questions relatives à la prise d'une décision définitive quant au proposant retenu? Ces personnes possèdent-elles de l'expérience dans le domaine de l'immobilier et de la qualité de la conception?</p>	<p>Un comité d'évaluation identifiera une soumission gagnante – laquelle sera sélectionnée à l'aide d'une méthode établie dans les documents du projet. Les membres des comités d'évaluation ne sont pas encore établis mais ces comités peuvent être formés d'experts dans le domaine qui ne sont pas en situation de conflit d'intérêt et provenant du ministère ou d'organisme externes. Les comités d'évaluation appliqueront un niveau de rigueur élevé et conforme à l'idéologie d'ouverture, de justice et d'honnêteté tout au long de leur délibérations</p> <p>Le surveillant de l'équité de TPSGC a été soumissionné de façon indépendante par la Direction générale de la surveillance en fonction du type de travail envisagé. Son rôle consiste à s'assurer que tous les répondants et soumissionnaires soient traités de manière équitable et ouverte tout au long du processus d'approvisionnement. Il supervisera et observera les délibérations du comité d'évaluation, mais n'y prendra pas part.</p>

No.	Question / Rétroaction	Action proposée
69	<p>En ce qui a trait à la deuxième étape du processus d'évaluation, TPSGC devrait envisager le recours à un comité consultatif ou à un jury indépendant composé de membres respectables et compétents de la société avec de solides antécédents mesurables et une bonne compréhension des projets de cette envergure. Ce comité ou ce jury devrait comprendre d'anciens récipiendaires de la médaille du Gouverneur général en architecture ou de la médaille d'or de l'association ainsi que d'autres professionnels reconnus de manière analogue. On recommande que les membres de cette instance ne soient pas les mêmes que ceux ayant participé à la première étape du processus d'évaluation de façon à en assurer l'équité, l'ouverture, la transparence et la valeur optimale.</p>	<p>La composition des comités d'évaluation n'a pas encore été déterminée, mais ces comités pourront être formés d'experts en la matière internes et externes qui devront signer une entente de confidentialité ainsi qu'une déclaration d'aucun conflit d'intérêt+K4.</p> <p>Votre commentaire sera pris en considération.</p>
70	<p>TPSGC attribuera-t-il le contrat à une entreprise qui ne dispose pas des cotes de sécurité nécessaires avant de répondre à la DDQ? Il serait pertinent de clarifier davantage les types de profil considérés comme à haut risque ainsi que les paramètres de réussite. Si des personnes ne peuvent obtenir une cote de sécurité de niveau « Secret » à temps, et compte tenu des critères de disqualification, ce manquement disqualifierait des équipes de façon injuste. Par exemple, un voyage dans une région en particulier dans une certaine plage de temps pourrait rendre une personne inadmissible à une telle attestation.</p>	<p>Voir les commentaires au point 7 ci-dessus.</p>
71	<p>La méthode standard de TPSGC consiste à demander aux proposants de présenter des projets comparables. Les conditions (âge, achèvement, etc.) varient d'un projet à l'autre. Dans le cas qui nous occupe, nous demandons à ce que les équipes concurrentes soient en mesure de faire la preuve de leur expérience dans des projets qui ne sont pas terminés. Un degré d'achèvement de 50 % (comme pour la succursale postale B) serait-il raisonnable?</p>	<p>La méthode d'évaluation de projets comparables n'est pas encore établie. Cependant, la portée, la complexité et les attributs des projets comparables doivent correspondre au projet en question. Vos commentaires seront pris en délibéré.</p> <p>Les projets en cours au Canada ou à l'étranger seront pris en considération dans la mesure où ils répondent aux critères d'évaluation et que des documents de référence vérifiables sont fournis. Cependant, pour répondre à certains critères, les proposants devront peut-être présenter des projets quasi achevés.</p> <p>Les exigences en matière d'assurance et de cautionnement auxquelles est soumis le projet sont en cours d'élaboration et seront présentées aux soumissionnaires préqualifiés aux fins de discussions à l'occasion de réunions commerciales confidentielles avant la publication de la DP.</p>
72	<p>Nous recommandons qu'une évaluation de l'assurance (assurance responsabilité civile globale) soit prise en considération du point de vue de la gestion des risques. De quelle façon l'échéancier fonctionne-t-il relativement à l'obtention du cautionnement adéquat par le constructeur, ou à l'établissement par des sociétés professionnelles d'une preuve de viabilité financière pendant autant d'années à l'avenir?</p>	

No.	Question / Rétroaction	Action proposée
73	<p>Il existe quelques préoccupations quant à l'exigence pour l'assureur de fournir à TPSGC l'engagement de transmettre un avis de 30 jours préalablement à l'annulation ou à la modification d'une politique. Si un architecte de l'Ontario devait demander l'ajout d'un tel engagement (avenant) à la société d'assurance Pro-Demnity relativement à son assurance de pratique annuelle, cette demande serait refusée.</p> <p>La principale raison de refus est que Pro-Demnity offre un programme obligatoire d'assurance responsabilité civile professionnelle aux architectes de l'Ontario, conformément aux lois provinciales. L'assurance de pratique annuelle fournie par la Pro-Demnity ne peut être annulée par l'assureur, sauf en cas de défaut par l'assuré de payer toute prime ou franchise ou tout impôt ou prélèvement. Si tel est le cas, l'architecte se verra retirer son certificat de pratique émis par l'Ontario Association of Architects (OAA) et ne sera plus autorisé à fournir des services au public.</p> <p>En ce qui concerne les architectes de l'Ontario, cela ne poserait pas de problème si TPSGC devait demander à l'architecte assuré d'informer le Ministère de la réception d'un avis de l'assureur (ou de l'OAA) quant à la résiliation imminente de son assurance et de son certificat de pratique.</p> <p>Les clients peuvent ajouter une exigence demandant à l'architecte, et non à l'assureur, de fournir tel avis. De la même façon, il serait possible pour TPSGC de demander à un architecte de l'Ontario d'informer le Ministère de la réception de tout avis de modifications imminentes à la politique de Pro-Demnity.</p> <p>Il nous semblerait profitable et efficace d'éviter de la confusion ou des explications inutiles chaque fois qu'un architecte de l'Ontario s'enquiert auprès de TPSGC ou de Pro-Demnity au sujet de l'avis obligatoire de 30 jours en collaborant avec Pro-Demnity avant l'émission d'un contrat.</p>	<p>Les exigences en matière d'assurance et de cautionnement auxquelles est soumis le projet sont en cours d'élaboration et seront présentées aux soumissionnaires préqualifiés aux fins de discussions à l'occasion de réunions commerciales confidentielles avant la publication de la DP.</p>
74	<p>Notre association espère que le processus de définition de l'expérience professionnelle de l'équipe de base, comme décrit par la Direction de l'attribution des marchés immobiliers (DAMI), permettra une évaluation exhaustive des recommandations ou une compréhension juste des rôles assumés par chacun des membres de l'équipe. Notre association – de concert avec les organisations provinciales de réglementation – peut aider TPSGC dans l'élaboration d'une méthode qui assurerait la légitimité des principales exigences en matière d'expérience professionnelle. Nous serions heureux de mettre à profit nos compétences pour vous aider, et ce, à quelque titre que ce soit.</p>	<p>La vérification des recommandations fait partie des étapes de DDQ et de DP et comprendra un processus de rajustement des notes selon les renseignements contenus dans chaque recommandation.</p>

No.	Question / Rétroaction	Action proposée
75	<p>Nous respectons le fait que TPSGC doit, en tant que propriétaire, assumer divers niveaux de responsabilité, de risque et d'obligations. Nous tenons cependant à souligner que le propriétaire ne devrait pas imputer certains risques et certaines responsabilités à l'expert-conseil ou au gérant de construction dans des secteurs où ils n'ont aucun pouvoir.</p>	<p>Les commentaires relatifs au partage des risques feront l'objet de discussions lors de réunions commerciales confidentielles avant la publication de la DP.</p>
76	<p>Nous croyons que le client devrait prendre des arrangements spéciaux relativement à l'assurance du projet en raison de la taille, de la nature et de la durée de cette commission. Nous espérons que l'application de dispositions spéciales en matière d'assurance relativement à la planification de la relève – aussi compte tenu de la durée de l'engagement – sera également prise en considération. Nous avons également espoir que l'État souscrira une assurance responsabilité civile complémentaire, dans la mesure où il s'agit d'un projet unique qui fera l'objet de nombreuses exigences qui autrement ne serait pas envisagées dans le cadre de la pratique traditionnelle. De plus, la gestion de la construction et l'environnement accéléré pourraient engendrer d'autres difficultés du point de vue de l'assurance.</p>	<p>Les exigences en matière d'assurance et de cautionnement auxquelles est soumis le projet sont en cours d'élaboration et seront présentées aux soumissionnaires préqualifiés aux fins de discussions à l'occasion de réunions commerciales confidentielles avant la publication de la DP.</p> <p>Le Canada ne souscrit pas d'assurance responsabilité civile complémentaire.</p>
77	<p>Puisque le projet de l'édifice du Centre comportera de multiples inconnues et que son étendue risque fort probablement de faire l'objet de modifications par le client, la notion d'un prix maximum garanti semble irréaliste. Nous espérons que la stratégie de TPSGC quant à la planification et au contrôle des coûts dans le contexte de la gestion de la construction considère avec attention les énoncés de projet et la définition de l'étendue des travaux de l'expert-conseil au moment de la budgétisation et de la planification des imprévus. Le budget d'un projet de cette envergure et de cette complexité ne peut être établi qu'en fonction d'hypothèses et de mesures générales. Un mécanisme équitable et raisonnable devrait être mis en place afin de déterminer le niveau d'effort réel requis et attendu, par rapport aux indications vagues et incomplètes d'une DP. Lorsqu'un proposant soumissionne pour un projet en fonction d'un prix fixe ou du prix le plus bas, la seule réponse concurrentielle possible consiste à résumer le minimum – ce processus s'oppose invariablement aux résultats souhaités pour un bâtiment d'une telle importance.</p>	<p>Des services complets de gestion des échéances, des coûts et du risque pour l'expert-conseil et le gérant de construction seront présentés dans chaque DP, ce qui permettra d'assurer l'établissement de mandats intégrés. La structure tarifaire de chaque contrat sera adaptée de façon à assurer la capacité des proposants à présenter une soumission. Elle sera présentée aux soumissionnaires préqualifiés à l'étape de la DP aux fins de discussions dans le cadre de réunions commerciales confidentielles.</p>

No.	Question / Rétroaction	Action proposée
78	<p>Nous espérons que les frais de déplacement seront autorisés dans le cadre du projet, dans les cas où une partie importante de l'équipe du proposant serait située à l'extérieur de la région de la capitale nationale. Nous sommes préoccupés par l'ampleur potentielle des coûts de traduction, dans la mesure où une évaluation concurrentielle des prix repose actuellement sur une étendue pas encore entièrement définie. Ce processus devrait comprendre une allocation déterminée.</p>	<p>La méthode et l'ampleur du remboursement des frais de déplacement et de traduction seront élaborées présentées aux soumissionnaires préqualifiés aux fins de discussions à l'occasion de réunions commerciales confidentielles avant la publication de la DP.</p>
79	<p>Nous insistons pour que TPSGC regarde au-delà de l'acquisition de services professionnels et mette en œuvre une structure de gouvernance qui facilitera la contribution de divers intervenants au projet. Des questions de nature culturelle seront inévitablement soulevées, et un forum devra être mis sur pied afin d'y répondre. À cet effet, le rétablissement du Conseil consultatif des édifices du Parlement pourrait être une option envisageable.</p>	<p>Une solide structure de gouvernance comprenant des représentants de tous les principaux intervenants sera établie pour ce projet. Elle sera communiquée à tous les répondants qualifiés lors des réunions commerciales confidentielles. On aura recours à un expert tiers lors du processus d'approbation de la conception, où l'on tiendra compte des travaux effectués et coordonnés par l'expert-conseil.</p>
80	<p>Accréditation: En tant qu'édifice patrimonial fédéral sur le site historique national de la colline parlementaire, l'édifice du Centre est un des plus importants édifices patrimonial au Canada. Nous croyons que les travaux sur ce lieu d'intérêt canadien devraient être accomplis par des professionnels en conservation du patrimoine et que la demande de qualification pour le projet de réhabilitation devrait inclure cet élément en tant que requis. Notre association est l'organisation nationale canadienne pour une vaste gamme de professionnels en conservation du patrimoine avec différentes spécialisations, dont leur affiliation est fondée sur des critères établis et une évaluation attentive par les pairs. La demande de qualification devrait reconnaître une accréditation pour tous professionnels en conservation du patrimoine. D'autres paliers de gouvernement reconnaissent cette valeur et utilise une accréditation comme base d'acceptation pour leur projets patrimoniaux. Le projet de l'édifice du Centre devrait mener la marche et reconnaître la nécessité et l'efficacité d'inclure des professionnels en conservation du patrimoine dans les projets DDP - La compréhension du projet par l'équipe d'architecture et de consultants en ingénierie devrait inclure une compréhension démontrée des défis techniques, financiers, réglementaires, historiques, architecturaux et environnementaux associés à la réhabilitation de lieux d'intérêt significatifs.</p>	<p>L'Édifice du Centre, désigné édifice fédéral du patrimoine classé parce qu'il s'agit d'un point de repère national d'une importance exceptionnelle et en raison de la conception et des détails architecturaux de l'édifice lui-même, qui mettent en évidence le rôle de ce dernier comme lieu de cérémonie et qui s'inspirent de l'iconographie canadienne, en est venu à symboliser la nation canadienne. Malgré l'aspect patrimonial important des travaux, qui sera reflété dans les contrats, le Canada mettra l'emphase à l'étape de la DDQ principalement sur les qualifications en architecture et en structure.</p> <p>TPSGC peut considéré les qualifications de professionnels en conservation du patrimoine pour certain sous-traitants spécialisés, comme atout si approprié, à l'étape de la demande de proposition.</p>
81	<p>DDP - La compréhension du projet et des services de gestion proposés par l'équipe d'architecture et de consultants en ingénierie devrait inclure une expérience démontrée en conservation du patrimoine sur des édifices fédéraux du patrimoine reconnus ou classifiés, ou sur des lieux historiques nationaux d'envergure similaire.</p>	<p>TPSGC peut considéré les qualifications de professionnels en conservation du patrimoine pour certain sous-traitants spécialisés, comme atout si approprié, à l'étape de la demande de proposition.</p> <p>TPSGC peut considéré les qualifications de professionnels en conservation du patrimoine pour certain sous-traitants spécialisés, comme atout si approprié, à l'étape de la demande de proposition.</p>
82	<p>DDP - La compréhension de l'étendue du projet et des services de gestion proposés par l'équipe d'architecture et de consultants en ingénierie devrait inclure une expérience démontrée en conservation du patrimoine sur des édifices fédéraux du patrimoine reconnus ou classifiés, ou sur des lieux historiques nationaux d'envergure similaire.</p>	<p>TPSGC peut considéré les qualifications de professionnels en conservation du patrimoine pour certain sous-traitants spécialisés, comme atout si approprié, à l'étape de la demande de proposition.</p> <p>TPSGC peut considéré les qualifications de professionnels en conservation du patrimoine pour certain sous-traitants spécialisés, comme atout si approprié, à l'étape de la demande de proposition.</p>

No.	Question / Rétroaction	Action proposée
83	DDP - La compréhension des défis et contraintes devrait inclure une habileté démontrée pour parachever les services et intégrer de nouvelles exigences programmatiques dans la structure patrimoniale.	Votre rétroaction concernant cet item relève de la demande de proposition et sera pris en délibération. La demande de proposition sera partagée avec les répondants qualifiés avant d'être émis formellement.
84	DDP - La philosophie de conception proposée et la vision architecturale devrait inclure une habileté démontrée à interpréter et appliquer les normes et guides en matière de conservation de lieux historiques au Canada.	Votre rétroaction concernant cet item relève de la demande de proposition et sera pris en délibération. La demande de proposition sera partagée avec les répondants qualifiés avant d'être émis formellement.
85	DDP - La philosophie de conception proposée et la vision architecturale devrait inclure une habileté démontrée à préparer et mettre en pratique une philosophie de conservation particulière pour le projet, basée sur les normes et guides.	Votre rétroaction concernant cet item relève de la demande de proposition et sera pris en délibération. La demande de proposition sera partagée avec les répondants qualifiés avant d'être émis formellement.
86	DDP - Les réalisations, qualifications, expérience et l'organisation des membres (supplémentaires) des équipes proposées pour les services d'architecture et d'ingénierie devraient inclure des qualifications pour des professionnels en conservation du patrimoine: Même si les architectes et les ingénieurs sont licenciés par leur organisation provinciale, ceux qui se spécialisent en conservation du patrimoine ne sont pas spécifiquement licenciés à cet effet. D'autre intervenants en conservation du patrimoine, tel que conservateurs et autres spécialistes, ne sont pas obligés d'être membre d'une association ou d'avoir une accréditation. Par conséquent, une demande de proposition qui vise à évaluer les qualifications en conservation du patrimoine des participants demanderait qu'ils soient accrédités par une association qui évalue adéquatement leur formation et expérience.	L'Édifice du Centre, désigné édifice fédéral du patrimoine classé parce qu'il s'agit d'un point de repère national d'une importance exceptionnelle et en raison de la conception et des détails architecturaux de l'édifice lui-même, qui mettent en évidence le rôle de ce dernier comme lieu de cérémonie et qui s'inspirent de l'iconographie canadienne, en est venu à symboliser la nation canadienne. Malgré l'aspect patrimonial important des travaux, qui sera reflété dans les contrats, le Canada mettra l'emphase à l'étape de la DDQ principalement sur les qualifications en architecture et en structure. TPSGC peut considéré les qualifications de professionnels en conservation du patrimoine pour certain sous-consultant spécialisés, comme atout si approprié, à l'étape de la demande de proposition.
87	DDP - Les réalisations, qualifications, expérience et l'organisation des membres (supplémentaires) des équipes proposées pour les services d'architecture et d'ingénierie devraient inclure une meilleure définition des rôles, de l'expérience et de la formation des conservateurs et spécialistes: Les évaluateurs devrait reconnaître qu'il existe des sous-spécialités dans le domaine de la conservation du patrimoine. Un conservateur peut se spécialiser en masonnerie et ne rien connaître de la préservation des métaux par exemple. La demande de qualification devrait adapter la définition et le rôle des spécialistes/conservateurs aux besoins du projet, et dans le cas des conservateurs, être précis quant aux matériaux à être préservés.	Voir le commentaire au point 86 ci-haut concernant l'aspect de conservation du patrimoine des travaux. TPSGC peut considéré les qualifications de professionnels en conservation du patrimoine pour certain sous-consultant spécialisés, comme atout seulement et si approprié, à l'étape de la demande de proposition. À la demande de qualification, il est trop tôt dans le processus d'appel d'offres pour définir les rôles de spécialistes/conservateurs dans le cadres des besoins du projet.